

**COMPTE RENDU  
DES ASSISES NATIONALES UFOLEP PETANQUE  
LE 17 FEVRIER 2018**

Le samedi 17 février 2018. Le département organisateur du prochain national à GERZAT (63) présidé par JC DAUPHANT et les membres de la CNS dont son responsable JP FONTAINE ont organisé les assises de la pétanque.

Cette réunion avait pour but de :

- ✓ Partager l'état des lieux de l'activité
- ✓ Mettre en réseau les responsables techniques Pétanque
- ✓ Définir les axes du projet de développement fédéral pour la pétanque
- ✓ Revoir les attentes au niveau de l'organisation des nationaux futures.

Étaient conviés tous les responsables des commissions techniques pétanque de tous les UFOLEP qui organisent l'activité.

**11 Comités représentés** : AISNE, CORREZE, DORDOGNE, EURE et LOIR, INDRE, LOIRE ATLANTIQUE, HAUTE MARNE, PAS DE CALAIS, PUY DE DÔME, HAUTE VIENNE, ESSONNE.

La délégation Haute Vienne était représentée par M Jean Marie GUIRAUDOU (CTSDP 87) et M Jean Pierre GAUGIRAN (invité).

**THEMES ABORDES**

• **Catégorie Jeunes**

< de 11 ans: la CNS rappelle qu'une compétition à leur attention peut être organisée lors d'un Départemental, Régional et Inter-Régional **sans possibilité de qualification pour le National.**

**Demande:** organisé une compétition spécifique à leur attention.

> de 11 ans: compte tenu du peu d'équipe engagée (< de 20), il est demandé d'organiser la compétition en doublettes au lieu de triplettes

**Sextettes:** peu d'équipe engagée en raison du faible effectif Jeunes mais aussi du nombre de terrain nécessaire à l'organisation de cette épreuve.

**Proposition:** remplacer cette épreuve par un championnat par équipes.

**Modalités:** regrouper lors d'une même journée (hors National) et avant la rentrée scolaire de septembre une compétition Jeunes < de 11 ans et une journée de championnat.

Ce championnat Départemental par équipes se déroulera en trois zones:

Zone 1: départements 62, 59, 02, 10, 55 et 52

Zone 2: départements 44, 61, 28, 91, 45

Zone 3: départements 36, 87, 23, 33, 24, 19, 63 et 42.

Un protocole de son déroulement et la mise en application sera proposée par la CNS.

Ces modifications pourraient intervenir à partir de 2019.

## QUESTIONS POSEES PAR LES DELEGATIONS

**NOTA:** Il existe d'importantes différences de pratiques selon les départements.

Cela s'explique par:

La notion de Simple UFOLEP (SU) et Double Appartenance (DA).

Ainsi 2/3 des clubs sont SU... 1/3 DA

(La Haute Vienne est le département avec le plus fort taux de DA)

Les effectifs qui varient de 27 (Vendée) à 1286 (Dordogne)

### **Modalités de qualification des équipes pour le National**

Les pratiques diffèrent selon les départements sous deux formes:

#### **1° Rencontre interclubs: Formule utilisée par les 2/3 des départements**

Chaque club présente des équipes "montées" allant de 1 à 3 remplaçants selon la catégorie.

Le nombre de journée qualificative varie de 13 à 19 avec possibilité d'absence d'un joueur d'une à trois journées.

Le minimum de participation UFOLEP d'un joueur qualifié pour le National est de 11 journées.

#### **2° Championnats départementaux: Formule utilisée par les 1/3 des départements**

Des concours non qualificatifs sont organisés. La qualification des joueurs est réalisée par participation à un championnat se déroulant sur une journée.

Pour pouvoir être retenu au National, chaque joueur doit s'être qualifié mais aussi avoir participé à un minimum de concours départementaux.

Ces minimums sont les suivants:

7 concours dans 7 clubs différents (sans dérogation possible)

8 concours dans 4 clubs différents (1 concours compte double et dérogation pour les jeunes et plus Vétérans plus 75 ans)

8 concours dans 5 clubs différents sans dérogations

### **Demande Haute-Vienne: serait il possible d'uniformiser les modes de qualifications ?**

**Réponse CNS:** Après avoir pris connaissance de la façon de faire par les départements présents il apparaît que le mode de qualification des équipes participantes au National sont différents d'un département à l'autre mais la prescription du règlement national étant respectée, il n'y a pas lieu d'uniformiser.

### **Demande Haute-Vienne: utilisation d'un logiciel de gestion commun à tous**

**Réponse CNS:** Ce logiciel n'est pas prêt à ce jour, dans le cas de son fonctionnement, celui-ci ne pourra gérer qu'une catégorie générale et complémentaire ce qui est mis en application lors des nationaux.

### **Demande plusieurs départements: pouvoir accéder à AFFILIGUE pour avoir la base de données de leurs licenciés**

**Réponse CNS:** la question doit être posée aux instances départementales concernées.

### **Demande Pas de Calais: connaître les joueurs UFOLEP suspendus afin d'éviter une prise de licence dans le département voisin.**

**Réponse CNS:** il appartient aux différents départements et commission de signaler les joueurs suspendus aux autres départements.

### **Demande Haute-Vienne: réactualisé le protocole d'accord FFPJP / UFOLEP**

**Réponse CNS:** Jean Claude DAUPHANT prendra contact avec la FFPJP

### **Financement de l'UFOLEP**

Les pratiques diffèrent selon les départements

Les 2/3 organisent des concours dotés d'une seule coupe au vainqueur avec reversement à l'UFOLEP de 1€ par joueur pour paiement inscriptions et participation (entre 20 % et 50 %) National. Impression calendrier annuel...

Un département a créé une association des Présidents de clubs. Le budget de cette association est abondé par:

La réversion de la totalité du premier concours dont la participation est obligatoire

L'obligation pour chaque club de "trouver" un annonceur" pour le calendrier. A défaut le club règle 50 €.

Pour le National, chaque club reçoit pour chaque joueur qualifié une somme variant de 40 € à 50 € selon la distance du National...

L'UFOLEP départementale prenant à sa charge que les frais d'inscription...

Les autres organisent des concours avec une réversion à l'UFOLEP variant de 0.50 € à 1 € par joueur. L'UFOLEP départementale prenant à sa charge en totalité ou en parti les frais de déplacement et d'inscription au National.